



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°9

Date : 17/10/2024 à 18h30

Présents : Bernard BATS, Gerald BETTANCOURT, Jean-Louis CAUMES

Excusé : Christophe TOURNIER (président)

Audition de Mr XXXXX

La CRA a décidé de convoquer Mr XXXXX suite à son observation du 05/10/2024.

Il aurait contesté les remarques et les conseils de son observateur lors du débriefing à la fin de la rencontre.

De ce fait, la CRA a pris la décision de l'auditionner afin qu'il puisse fournir des explications suite à ce comportement.

La commission jugeant en 1^{er} ressort après en avoir délibéré décide :

- D'infliger un rappel à l'ordre à Monsieur XXXXX sur le fait qu'il doit, dans le futur, prendre en compte et écouter sans avoir à polémiquer avec son observateur.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Bernard BATS
Secrétaire

Gerald BETTANCOURT
Président délégué